

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT

1. Validité	À compter du 1 ^{er} janvier 2017, date de publication de la présente liste de prix, toutes les listes de prix et accords antérieurs perdent leur validité. Tous les prix (en francs suisses) s'entendent taxe à la valeur ajoutée légale en vigueur en sus. Il n'est pas accordé d'escompte sur les frais de participation au transport, au déchargement, forfaits de fret et conditionnement en palettes.		
2. Frais de transport et suppléments pour petites quantités	jusqu'à 100 kg = 45.00 CHF/de 101 à 250 kg = 80.00 CHF/ de 251 à 500 kg = 105.00 CHF de 501 kg à 7 tonnes = 150.00 CHF Franco chantier à partir de 7 tonnes (sauf TI, GR, VS – supplément sur demande). En cas d'expédition par colis, nous facturons un forfait de 19.00 CHF par colis, frais de port et emballage inclus. Les fluctuations du prix du carburant sont répercutées séparément sous la forme d'une MAJORATION CARBURANT fixée par l'ASTAG. L'augmentation des frais de transport (LSVA) est calculée de façon proportionnelle, à raison de 0,3 % de la valeur nette des marchandises.		
3. Frais de déchargement	Camion grue (sauf TI, GR, VS)	CHF/palette	CHF/chargement minimal
	– pour déchargement au sol	14.00	65.00
	– pour déchargement directement sur le toit ou à l'étage jusqu'à 10 m	28.00	130.00
	Grande grue 23 m (sauf TI, GR, VS)		
	– pour déchargement directement sur le toit, à l'étage ou au sol		
	– charge admissible après consultation, hauteur de dépose max. de 23 m	39.00	220.00
	Grande grue 27 m (sauf TI, GR, VS)		
	– pour déchargement directement sur le toit, à l'étage ou au sol		
	– charge admissible après consultation, hauteur de dépose max. de 27 m	41.00	230.00
	Grande grue 30 m (sauf TI, GR, VS)		
	– pour déchargement directement sur le toit, à l'étage ou au sol		
	– charge admissible après consultation, hauteur de dépose max. de 30 m	43.00	250.00
	Grande grue 30 m (sauf TI, GR, VS)		
	– pour déchargement directement sur le toit, à l'étage ou au sol		
	– charge admissible après consultation, hauteur de dépose max. de 30 m	48.00	290.00
	Temps d'attente sur chantier:		
	– camion sans grue 100.00 CHF/heure,		
	camion grue 130.00 CHF/heure.		
	– camion grue Jumbo 220.00 CHF/heure.		

4. Généralités	Nous vous prions de réserver la grande grue au moins 4 à 5 jours ouvrables à l'avance.
5. Petites palettes	Les prix pour les tuiles de couverture s'appliquent exclusivement aux unités de palettes complètes. Sur demande, nous préparons les commandes de tuiles de couverture avec des quantités spécifiques moyennant des frais de préparation de 30.00 CHF par palette.
6. Prix europalettes	Les europalettes sont comptabilisées 18.00 CHF l'unité et, en cas de restitution dans un état irréprochable, un montant de 15.00 CHF est crédité pour chaque palette. Lors de la restitution, exiger la délivrance d'un bon à valoir. En cas de livraison simultanée de tuiles, le transport en retour des palettes vides est gratuit, toutefois uniquement à concurrence du nombre de palettes livrées. En cas de retour d'un nombre de palettes supérieur au nombre de palettes livrées ou en cas d'enlèvement de palettes sans livraison simultanée, 2.00 CHF par palette ou au minimum 50.00 CHF seront facturés. Les retours de palettes sont possibles uniquement départ entrepôt commerce ou départ entrepôt artisan.
7. Reports des dates de livraison	En cas de report de la date de livraison moins de 2 jours ouvrables avant la date de livraison convenue, les frais occasionnés pour le transport annulé seront facturés.
8. Retours et contrôle de marchandises	La marchandise livrée est à contrôler immédiatement à la réception. Les avaries de transport ou vices éventuels doivent immédiatement être consignés sur le bordereau de livraison et confirmés par le client et le conducteur du camion en y apposant leur signature. La situation doit immédiatement être signalée à un collaborateur de l'entreprise CREATON AG. L'entreprise CREATON AG décline toute responsabilité en cas de nouveau transbordement de la marchandise ou de découverte de vices a posteriori. Un taux de casse pendant le transport à concurrence de 2 % est d'usage dans le commerce et est à la charge du destinataire. Les retours nécessitent une consultation préalable de nos services. En vue du dédommagement des frais occasionnés, nous créditions le prix hors taxes calculé départ usine moins 25 %. La valeur minimale des marchandises pour un retour s'élève à 200.00 CHF toutes taxes comprises. Le cas échéant, les frais de transport occasionnés seront également déduits du montant crédité pour la marchandise. Avec les tuiles de couverture, seules les palettes entières sont reprises. Les retours de marchandises et produits spéciaux endommagés, encrassés ou sans leur emballage d'origine sont exclus d'emblée.
9. Gestion de la qualité	Sans préjudice de la garantie légale (5 ans pour le matériel, frais de couverture en sus), nous garantissons le remplacement gratuit du matériel dans un délai de 10 ans à compter de la livraison.

DIAGRAMME DE GRANDE GRUE

